Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2023

En l'an deux mil vingt-trois, le conseil municipal s'est réuni le vingt et un novembre à 20h00 sur une convocation du 15 novembre 2023.
Présents : Émilie CORS, Magali VINCENT, Émilie PORTAIS, Edwige MADEUX-DUBOIS, Bernard BARRAUD, Stéven JARDIN, Philippe NEAU, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Marion ROBIN
Absents : François BERTRAND, Christophe COETTO, Marion FILLEUL, Vincent RENAUDIN (a donné pouvoir à Philippe NEAU)
Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Compte rendu du conseil municipal du 17 octobre :
Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre envoyé pour lecture par mail est adopté à l'unanimité.
Vote : 10 OUI

2. Poste Adjoint technique (entretien des locaux communaux) :
Il s'agit du poste anciennement occupé par Mme BEYRAND Cécile avant son reclassement.
Ce poste a été supprimé par l'État suite au remaniement de la catégorie C au 01 janvier 2022.
C'est Mme FÈVRE qui occupe actuellement le poste. Elle est contractuelle depuis septembre 2020 et effectue 21 heures.
M. Le Maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à hauteur de 35 heures pour permettre de stagiairiser Mme FÈVRE.
Stéven JARDIN demande si ce poste pourrait intégrer les heures de ménage du Centre de Loisirs pendant les périodes scolaires (sauf vacances de Noël).
La mission sera proposée à Mme FÈVRE et une proposition d'heures statutaires annualisées lui sera faite.
M. Le Maire demande qui est favorable à la création d'un poste d'adjoint technique (entretien des locaux communaux) ?
Vote : 10 OUI

3. Licence IV de M. NOWIKI :
M. NOWIKI met en vente sa licence IV à 10 000€.
M. Le Maire a pu voir des ventes entre 7 000 et 8 000 € sur internet. Selon les zones géographiques, les ventes peuvent être plus élevées.
Il est rappelé qu'il y a une licence sur la commune : la licence de l'ancien café qui a été achetée par l'association La Carpe Aunisienne.
M. Le Maire demande qui est favorable à cet achat :
Vote : 0 OUI 9 NON 1 ABSTENTION

4. Enquête publique maison Pouvreau – Abandon manifeste :
M. Le Maire explique qu'une enquête publique est ouverte du mercredi 22 novembre au lundi 18 décembre. Un registre est présent en Mairie pour permettre de recueillir les observations des citoyens.
Il s'agit de la procédure permettant l'expropriation pour cause d'utilité publique du bâtiment et la mise à disposition du dossier simplifié d'acquisition.
A la fin de la procédure, ce registre sera transmis au Préfet.
M. Le Maire demande qui est favorable à la mise en place de cette enquête publique ?
Vote : 10 OUI

5. Budget : décisions modificatives – Emprunts :
Marion ROBIN présente la décision modificative pour le budget ALSH.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montan)
60623 (011) : Alimentation	-2 000,00	7062 (70) : Redevances & droits des serv. à	3 000,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	19 100,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	13 600,00
		74741 (74) : Communes membres du GFP	500,00
	17 100,00		**17 100,00**

Il manque 19 100 € à l'article 6413 – rémunération personnel non titulaire.
Cette somme s'explique par :
- augmentation du point d'indice pour les agents permanents (4 816 €),
- augmentation du recrutement en lien avec l'augmentation de l'activité du Centre de Loisirs (480 heures, les mercredis) (6 800 €),
- recrutement d'un agent en plus pour les périodes de vacances, augmentation des cotisations et congés précarité (7 480 €)
M. Le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative portant sur le budget ALSH ?
Vote : 10 OUI

Marion ROBIN présente la décision modificative pour le budget de fonctionnement de la Commune.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
611 (011) : Contrats de prestations de servi	-4 500,0		
61551 (011) : Matériel roulant	-4 500,0		
6156 (011) : Maintenance	-4 000,0		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécom	-2 000,0		
6411 (012) : Personnel titulaire	17 000,0		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-2 500,0		
6573641 (65) : aux budg. annexes, régies a	500,0		
	0,00		

Il manque 17 000 € à l'article 6411 – rémunérations personnel titulaire.
Cette somme s'explique par :
- le paiement d'heures complémentaires aux Atsem (1 485 € et 1 566 €),
- l'emploi de M. PARDON (agent service technique) 6 mois (au lieu de 3 mois en 2022) + congés payés et prime précarité (8 799 €),
- rappel échelon et grade pour 2 agents (omis en 2022 suite au reclassement de la catégorie C) (1 080 € et 1 618 €),
- augmentation du point d'indice suite au reclassement de la catégorie C pour 9 agents (2 452 €).
Cela nécessite un ajout de 500 € dans la subvention versée par le budget de fonctionnement au Centre de Loisirs. Elle passe ainsi à 33 624,22 €.
M. Le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative portant sur le budget de fonctionnement de la Commune ?
Vote : 10 OUI

Marion ROBIN fait part des propositions d'emprunts concernant le financement de l'opération Église.
Plusieurs emprunts seront sollicités :
- emprunt pour le reste à charge de la Commune : 316 610 € :

La Banque des Dépôts fait des propositions sur 25 ans (intérêts au final 206 253 €, une annuité de 20 914,52 €), 30 ans (intérêts au final 252 860 €, une annuité de 18 982,32 €), 35 ans (intérêts au final 301 506 €, une annuité de 17 660,47 €) et 40 ans ((intérêts au final 352 0583 €, une annuité de 16 717,32 €) à un taux de 4,3 % (taux indexé au taux du livret A + 1,3 %). Il s'agit d'un taux variable en fonction du taux du livret A. Taux qui peut varier à la hausse ou à la baisse sur tout le temps du crédit.
La Caisse d'Épargne fait une proposition d'emprunt sur 25 ans maximum à 4,46 % (210 242 € d'intérêts au final, une annuité de 21 074,08 €).
Le Crédit Agricole fait une proposition d'emprunt sur 25 ans maximum à 5,16 %.
- prêt relais FCTVA : 100 769,82 € et un prêt relais Subventions : 240 760 €
La Banque des Dépôts ne proposent pas de prêts relais.
La Caisse d'Épargne n'a pas encore fait les propositions.
Le Crédit Agricole propose des prêts relais à 4,80 %.
Les emprunts de la Commune s'élèveront pour l'année 2024 à 55 072,34 € (intérêts + capital). En 2023, ils étaient de 65 612,25 €. La Commune reprend ainsi une capacité pour emprunter de 10 539,91 €.
En 2025, d'autres emprunts se terminent et la Commune récupère une capacité pour emprunter de 16 265,53 €.
Après échanges le Conseil Municipal s'accorde sur des emprunts à taux fixe qui permettront de se projeter du fait de la stabilité des échéances.
Une réunion de Conseil Municipal est fixée lundi 27 novembre à 19h afin de présenter les différentes propositions et de les soumettre au vote.

6. OPAH-RU :
M. Le Maire rappelle la présentation faite par M. TAUPIN auprès du Conseil Municipal le 14 mars 2023.
Une convention doit être signée par la Commune pour permettre aux habitants de bénéficier d'aides pour la rénovation de façades (objectif 50 rénovations sur 5 ans sur l'ensemble des Communes de la CDC Aunis Atlantique) et pour la sortie de vacances (objetcif 25 dossiers sur 5 ans sur l'ensemble des Communes de la CDC Aunis Atlantique).
La Commune devra budgéter une somme pour permettre cet accompagnement (1 000 € / projet).
M. Le Maire demande qui est favorable à la signature de la convention ?
Vote : 10 OUI

7. Filet inflation :
M. Le Maire rappelle que fin 2022 une information est arrivée aux Communes concernant la mise en place par l'État d'un filet d'inflation permettant d'aider les Communes impactées par la hausse de l'énergie, des denrées alimentaires et la revalorisation du point d'indice. La Commune devait recevoir à terme la somme de 27 457 €.
Le Trésor Public a invité la Commune à solliciter un acompte de 30 % fin 2022. La Commune a alors perçu la somme de 8 237 €.
Il y a quelques semaines, l'État a décidé de reprendre cette somme sans que la Commune ne reçoive d'explications sur ce revirement.
M. Le Maire fera un courrier à la Préfecture pour exprimer son étonnement.

8. Motopompe achat mutualisé via la CDC Aunis Atlantique :
Les inondations ont entraîné sur la Commune des débordements d'égoûts en différents lieux : basse rue, entrée ouest de la Commune, chemin de la Roselière.
M. Le Maire fait part de la proposition de la CDC Aunis Atlantique de mutualiser l'achat de motopompes pour permettre de faire face à de nouveaux épisodes d'inondations.
Pour information une motopompe 80 m² essence : 2 165 € H.T., diesel : 4 000 € H.T.. A cela s'ajoute le coût d'un chariot pour le transport : 342 € H.T..

Après échanges avec les agents des services techniques, cet achat n'est pas nécessaire.
M. Le Maire informe que la RESE doit s'attacher à vérifier le réseau afin de comprendre les débordements d'égoûts (eaux pluviales mal dirigées).
Une réflexion doit être menée pour que les terrains sur lesquelles de nouvelles constructions vont voir le jour bénéficient d'un espace suffisant permettant l'absorption du pluvial.

9. Questions et informations diverses :
M. Le Maire demande quels élus seraient intéressés pour travailler le dossier d'aménagements de parkings avec Mme ANCELIN, paysagiste au PNR. Magali VINCENT et Émilie PORTAIS souhaitent participer à ce groupe de travail.
Les dates proposées à Mme ANCELIN seront les lundis 8 / 15 / 22 / 29 janvier à 17h30.

M. Le Maire présente le travail réalisé par Mme BODIN Céline du CAUE sur l'aménagement de la place du four et du fournil. Deux scénarios sont proposés pour le bâtiment. Il est à noter que le cahier des charges de la Commune a été respecté.

La parcelle étant en indivision, il va être indispensable de travailler avec les habitants de la place du four avant de demander un chiffrage auprès de la SEMDAS.
Un groupe d'élus doit être constitué pour présenter le projet. Edwige MADEUX DUBOIS, Stéven JARDIN, Émilie CORS, Magali VINCENT souhaitent s'associer à ce travail.
Le groupe se réunira avant de définir une date de rencontre avec les habitants de la place du four.

Marion ROBIN représentera la Commune à la cérémonie de la Sainte Barbe le samedi 2 décembre à 16h30 la caserne de Saint Sauveur d'Aunis. Une repas se déroulera à 19h au Centre Rencontre de Saint Sauveur. Edwige MADEUX DUBOIS a été invitée.

Marion ROBIN fait le point sur les opérations d'investissement pour 2024 :
- un ordinateur pour la bibliothèque,
- rideaux : salle des fêtes et école,
- sanitaires école,
- pose de voiles d'ombrage école,
- liaison douce,
- Église,
- marais communal : clôtures (suite à l'enlèvement des peupliers) et parc de contention,
- grilles d'affichage entrées commune,
- toiture de l'atelier des services techniques,
- maison Pouvreau.

Stéven JARDIN évoque le nécessaire investissement dans un logiciel de gestion pour le Centre de Loisirs et d'un nouvel ordinateur. La CAF apporterait une aide à hauteur de 80 % de l'investissement.

Marion ROBIN rappelle que le marché de travaux pour les sanitaires de l'école est en cours. Le résultat est attendu pour la mi décembre. Cela permettra à la Commune de faire la demande de subvention auprès du Département avec le coût réel de l'investissement.

Edwige MADEUX DUBOIS indique les dates des prochaines festivités :
- le banquet de Noël le vendredi 8 décembre à la salle des fêtes,
- l'apéritif avec les agents communaux le vendredi 15 décembre,
- la cérémonie des vœux le vendredi 12 janvier.

Bernard BARRAUD fait part des manoeuvres des poids lourds sur les trottoirs de la rue de Saint Sauveur en lien avec le chantier des Souches. Les barrières de protection installées sont quotidiennement enlevées.
Une information sera adressée au lotisseur pour permettre de rappeler aux différents constructeurs la vigilance sur les abords du chantier.
Sonia CLAVURIER MICHAUD fait part de la réunion gazette du lundi 20 novembre qui a permis d'établir une liste d'articles. La gazette sera distribuée avant Noël.
Elle sollicite Stéven JARDIN pour un article Centre de Loisirs et un article permettant de présenter la nouvelle directrice d'école et les nouveaux enseignants.

Départ à 22h d'Émilie CORS.

Magali VINCENT demande si le trombinoscope des enseignants présent sur Educartable pourraient être publié sur le site internet de la Commune.
M. Le Maire pense qu'un trombinoscope des professionnels exerçant au Pôle Santé serait aussi le bienvenu.
Émilie PORTAIS rappelle que la candidature de la Commune a été retenue en 2023 pour le projet « Mon jardin qui bourdonne ». Ce projet devrait se mettre en place avec l'accompagnement technique du PNR en mars 2024 pour aboutir à une inauguration en mai-juin 2025.
<u>Le projet se décomposera ainsi</u> :
1. Une conférence grand public "A la découverte des abeilles sauvages"
2. Une intervention de 1h30 dans 2 classes de l'école élémentaire (CE2 au CM2) pour sensibiliser les enfants
3. 4 ateliers participatifs avec les habitants et la commune pour co-construire le projet (plan, végétaux, aménagement,..)
4. Chantiers participatifs pour créer l'espace avec les habitants et l'école
5. Inauguration du jardin
6. Des animations sur les années suivantes

Stéven JARDIN informe le Conseil qu'il rencontrera la directrice de l'école le mardi 28 novembre.
M. Le Maire et Stéven JARDIN ont participé au premier conseil d'école le jeudi 9 novembre.

Fin de séance à 22h20

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	